

Conditions Générales de Location

Ci-après désigné loueur, Lienañ Puériculture, Ei détenue par LE PAHUN Charlène, dont le siège social est situé 8 rue du pont Tréguel à Elven (56), immatriculé au RCS de Vannes (56) sous le numéro 984 589 044 le 21/02/2024.

Les présentes conditions générales de location régissent le contrat de location entre le locataire, désigné ci-après comme « le client », et Lienañ Puériculture, le loueur, désigné ci-après comme « la société de location », pour la location de matériel de puériculture. En acceptant ces conditions, le client s'engage à respecter les termes et conditions énoncés ci-dessous :

1. Objet de la location :

La société de location s'engage à mettre à disposition du client le matériel de puériculture spécifié dans le contrat de location, en bon état de fonctionnement et conforme aux normes de sécurité en vigueur. Les photographies présentées sur le site internet ne sont pas contractuelles.

La société de location s'engage à mettre à disposition du client le nombre de couches lavables spécifié dans le contrat de location, en bon état et propres à l'usage. Les couches lavables sont fournies avec des accessoires tels que des inserts, des doublures ou des sacs de stockage, selon les besoins du client.

2. Durée de la location :

La durée de la location est spécifiée dans le contrat de location. Toute prolongation de la durée de location doit faire l'objet d'un accord préalable entre le client et la société de location, sous réserve de disponibilité du matériel. L'intégralité de la durée de location est facturée au locataire même en cas de restitution anticipée.

3. Tarifs et paiement :

Les tarifs de location sont spécifiés dans le contrat de location. Le client s'engage à payer le montant total de la location à la réservation ou la livraison. Les paiements doivent être effectués conformément aux modalités convenues entre les parties.

4. Dépôt de garantie

Le montant de la garantie demandé est indiqué pour chaque articles sur le site. Dans le cas de location de plusieurs articles, le dépôt de garantie sera égale au maximum à la somme des garanties de chaque article.

Le dépôt de garantie correspond à la valeur marchande du produit. Celle-ci est demandé au locataire au retrait du matériel en chèque avec demande d'une pièce d'identité ou par empreinte bancaire via le site internet.

Le loueur s'engage à ne pas encaisser de dépôt de garantie pendant toute la durée de location, et à restituer le montant de la caution à réception des produits et après vérification du matériel, si toutes les conditions du présent contrat sont respectées par le locataire.

Si les conditions du contrat ne sont pas respectées par le locataire, ce dernier autorise le loueur à encaisser la caution transmis à cet effet.

5. Utilisation et entretien :

Le client s'engage à utiliser les couches lavables conformément aux instructions fournies par la société de location. Le client est responsable de l'entretien régulier des couches lavables, y compris le lavage et le séchage conformément aux recommandations du fabricant. Tout dommage causé par une utilisation inappropriée ou un entretien négligent sera facturé au client.

6. Livraison et retour du matériel :

Les parties définissent les dates de livraison et de retour. Des frais seront appliqués selon la distance au lieu de livraison. Ce tarif sera mentionné sur le contrat. Il inclus la livraison et le retour. Au delà de 30 km, veuillez nous contacter afin de vérifier les tarifs de livraison ou d'envoi colis. Le matériel doit être retourné dans le même état que celui dans lequel il a été loué, à moins d'usure normale. Tout retard dans le retour du matériel peut entraîner des frais supplémentaires.

7. Responsabilité du client :

Le client est responsable du matériel loué pendant toute la durée de la location. Le client s'engage à utiliser le matériel de manière appropriée et conforme à son usage prévu. En cas de perte, de vol ou de dommages au matériel, le client est responsable de compenser la société de location selon les termes convenus dans le contrat de location.

8. Maintenance et réparations :

La société de location s'engage à fournir un matériel en bon état de fonctionnement. En cas de dysfonctionnement ou de besoin de réparation, le client doit contacter immédiatement la société de location pour obtenir des instructions. Le client ne doit pas tenter de réparer ou de modifier le matériel loué sans l'autorisation expresse de la société de location.

9. Résiliation du contrat :

En cas de non-respect des conditions de location par le client, la société de location se réserve le droit de résilier le contrat de location et de reprendre possession du matériel loué sans préavis. Le client ne sera pas remboursé des montants déjà versés en cas de résiliation pour non-respect des conditions de location.

10. Droit applicable et litiges :

Le présent contrat de location est régi par les lois en vigueur dans le pays où la société de location exerce ses activités. Tout litige découlant du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du lieu où la société de location a son siège social.

En acceptant ces conditions générales, le client reconnaît avoir lu, compris et accepté toutes les clauses énoncées dans le contrat de location.

